

COMITÉ DIRECTEUR CD – PV DE LA RÉUNION N°2/2018

3 mars 2018

Domaine de Moulereys, Gradignan

Présidence : Éric Raul

Présents (23) : Jean-Marie Balaire, Patrick Bergeaud, Yoan Cabiro, Philippe Chapt, Christian Charpentier, Georges Couteau, Jacqueline Dolosor, Éric Fradin, Patrick Gaumondie, Marilyn Georgel, Marie-Anne Gorichon-Dias, Françoise Jeante, Joël Jollit, Antoine Lavabre, Martine Laval, Dominique Lionard, René Meyer, Jean-Pierre Rouquier, Didier Rousset, Sacha Sicard, Pierre-Yves Viillard, Yves Vignau

Excusés (8) : Nadia Bali-Abdou (*pouvoir à Marilyn Georgel*), Nicole Duclos (*pouvoir à Philippe Chapt*), Marie-Claude Durranc (*pouvoir à Patrick Bergeaud*), Samuel Edimo (*pouvoir à Martine Laval*), Nicole Lassignardie (*pouvoir à Françoise Jeante*), Gérard Pajot (*pouvoir à Yoan Cabiro*), Martine Prévost (*pouvoir à Patrick Gaumondie*), Daniel Viaud (*pouvoir à Éric Fradin*)

Invités (6) : Alain Gouguet (Président CDA 17), Nathalie Richard (Présidente CDA 47), Alain Devaux (Président CDA 86), Hélène Haslay (Présidente CRM), François Durand (CRAM), Frédéric Taillard (CTS)

Invités excusés (13) : Pascal Simandoux (Président CDA 19), Yves Orlianges (Président CDA 23), Alain Tauzin (Président CDA 40), Pascal Brosseau (Président CDA 79), Bernard Maes (Président CDA 87), Alain Rinjonneau (Président CRCHS), Francis Eyheramouno (Président CRJ), Sébastien Peyen (Président CHSA), Alain Limouzin (Président CRAM), Bernard Mossant (CTS), Fabien Lambomez (CTS), Patricia Taillard (CTS), Thierry Vigneron (CTS)

Assistent (2) : Jérémy Bâty et Alexandra Valegeas (salariés)

Début de la séance (10h40) ; Fin de la séance (17h)

1/ ADOPTION DU PV DU COMITÉ DIRECTEUR DU 9 DÉCEMBRE 2017

30 voix pour, 1 abstention

2/ LA VIE DE LA LIGUE

Le Président Éric Raul présente ses divers déplacements, rencontres, réunions depuis le dernier Comité Directeur de la Ligue.

3/ MODIFICATIONS STATUTAIRES

Éric Raul présente quelques modifications des statuts de la Ligue, tels qu'adoptés le 19 novembre 2016, concernant notamment le découpage formel de la Ligue d'Athlétisme Nouvelle-Aquitaine en 4 "territoires", et les mutations des délégués des Clubs, qui seront présentées à l'assemblée générale du 7 avril 2018.

Vote à bulletin secret : 22 voix pour, 8 voix contre, 1 vote blanc

Le projet de modifications statutaires est adopté.

4/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Éric Raul présente le règlement intérieur de la Ligue qui sera soumis à l'assemblée générale du 7 avril. Celui-ci fait l'objet de quelques remarques qui sont prises en compte.

Vote à bulletin secret : 27 voix pour, 3 voix contre, 1 vote blanc

Le projet de Règlement Intérieur de la Ligue, en complément des statuts, est adopté.



5/ COMMISSION COMMUNICATION ET PARTENARIATS

Patrick Gaumondie a fait part de son souhait de démissionner, pour raison personnelle, du poste de président de la Commission Communication et Partenariats de la Ligue. Il indique qu'il demeure membre de la Commission et conserve ses mandats au Comité de la Ligue. Nicole Duclos, membre du Comité Directeur, est proposée au poste de Présidente de la Commission.

Résultat du vote à bulletin secret : 31 voix pour

Nicole Duclos est élue Présidente de la Commission Communication et Partenariats de la Ligue.

Jérémy Bâty présente les améliorations apportées sur le site Internet de la LANA.

Une question concernant la fermeture de la page Facebook « Compétition Lana » est posée à Alain Gouguet, Président de la CSO Régionale ; sa réponse est restée assez conditionnée quant à la rapidité de voir prises en compte ses demandes concernant notamment les informations sur les compétitions.

6/ COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Jean-Pierre Rouquier, Trésorier Général présente un compte de résultat provisoire pour l'exercice 2017 (cependant il reste encore quelques points à examiner).

M. Jean-Bernard Viste, Expert-Comptable du cabinet Partexia, intervient en appui du Trésorier Général pour expliquer les points à éclaircir.

Intervention de M. Patrice Hirriberry, Commissaire aux comptes, qui fait part de ses travaux dans le cadre de sa mission, et qui indique un satisfecit général pour la maîtrise du budget de l'exercice 2017, premier exercice depuis la fusion des 3 Ligues à effet du 1^{er} janvier 2017.

Les comptes de l'exercice 2017 n'étant pas encore définitifs il n'a pas été procédé à un vote en séance.

Jean-Pierre Rouquier indique que dès que les comptes de l'exercice 2017 seront devenus définitifs, sous quelques jours, ils seront transmis par mail aux membres du Comité Directeur qui pourront alors procéder à un vote.

7/ TARIFS LICENCES PART LIGUE 2018

Éric Raul propose le nouveau tarif part Ligue des licences 2018-2019, avec une augmentation de 2€ pour chacune des catégories des licences, à l'exception de celles qui sont fixées par la FFA.

Par ailleurs, lors des travaux concernant la fusion des 3 Ligues, il avait été fait le choix de différencier les montants "part ligue" selon les catégories d'âge, afin d'encourager les jeunes catégories ; ces choix sont conservés.

Enfin, lors de la fusion des Ligues il avait été appliqué un tarif unique qui avait conduit au final à un manque à gagner important pour la Ligue, certes compensé en partie par une augmentation du nombre des licenciés.

Il indique au Comité Directeur que les fonds publics (État, CNDS, Région, Collectivités Locales...) qui sont destinés au sport vont encore connaître des diminutions importantes. Ainsi il va nous falloir définir un nouveau modèle économique pour nos activités dans nos clubs, et il faut s'attendre à ce que la contribution des pratiquant(e)s soit appelée à être de plus en plus significative. La recherche de nouveaux partenaires, avec des montants conséquents, est un des objectifs de la Commission Communication et Partenariats.

La proposition de l'augmentation de la part Ligue de 2€ fait l'objet d'un vote.

Résultat du vote à bulletin secret : 24 voix pour, 6 voix contre, 1 vote nul

La part Ligue des licences 2018-2019 est adoptée.

8/ BUDGET 2018

Jean-Pierre Rouquier, Trésorier Général, présente le budget prévisionnel 2018 par poste de dépenses et de recettes, mais aussi par actions, ce qui permet une meilleure perception des activités de la Ligue. Le budget est présenté en déséquilibre notamment en raison des objectifs de la Ligue et de la diminution des financements publics, et dont le financement sera effectué par prélèvement sur les fonds associatifs.

Résultat du vote à bulletin secret : 25 voix pour, 4 voix contre, 1 vote blanc, 1 vote nul

Le budget de l'exercice 2018 est adopté.

9/ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 7 AVRIL 2018

Éric Fradin secrétaire général, propose les modalités de l'organisation de l'Assemblée Générale de la Ligue fixée au samedi 7 avril 2018 à Artigues-près-Bordeaux. Les participants à l'AG seront invités, le matin, à échanger lors de 2 ateliers participatifs qui seront consacrés :

- Pour l'un, au Plan de Développement de la Ligue et à la déclinaison régionale du Projet de Performance Fédéral (PPF), 2018-2024,
- Pour l'autre, au Modèle économique des clubs, compte tenu notamment de la diminution des fonds publics.

Il est possible qu'un 3^{ème} thème puisse être ajouté.

Les invitations seront envoyées avec les convocations à l'AG. L'AG proprement dite se tiendra l'après-midi à partir de 14h à Artigues.

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité l'ordre du jour.

10/ PROPOSITION DE LA CSO R

Intervention d'Alain Gouguet, Président de la CSO Régionale, en ce qui concerne notamment une prise en charge partielle par la Ligue des frais de déplacement des clubs qui participent au ¼ de finale du Championnat de France de cross.

La proposition d'indemnisation des clubs participant aux ¼ de finales de cross est votée par le CD, à l'unanimité, charge à la CSO R de proposer une modalité de calcul des indemnités.

La proposition de la CSO Régionale est adoptée.

Droits d'engagements aux Interclubs pour participation aux frais de déplacement

Le montant est fixé à 400€ par tour pour les clubs évoluant en Nationale 2 et de 400€ pour les clubs évoluant au-delà de la Nationale 2, ceux-ci payant déjà un droit de 1 500 € à la FFA.

Les clubs de Nationale 2 non qualifiés au 2^{ème} tour se verront restituer le montant de leur inscription. Les autres clubs de Nationale 2 se partageront les 16 000€ (20 clubs à 800€) auxquels s'ajouteront 4 000€ (20x200€) de participation de la LANA.

La somme de 20 000,00 € sera redistribuée aux 20 clubs au prorata des kilomètres effectués (tranche kilométrique).

Les clubs au-delà de la Nationale 2 se partageront les 2 800€ (7 clubs à 400€) auxquels s'ajouteront 700€ (7x100€) de participation de la LANA.

La somme de 3 500€ sera redistribuée aux 7 clubs au prorata des kilomètres effectués.

La proposition suivante pour les Interclubs a été adoptée par vote à bulletin secret par : 29 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre

Implantation du 1^{er} tour des Interclubs N1 en Nouvelle-Aquitaine

Alain Gouguet, Président de la CSO Régionale, fait un rappel de l'ensemble des circonstances qui ont été retenues pour proposer l'implantation à Angoulême du 1^{er} tour d'Interclubs N1 aux 7 clubs concernés. Les comptes rendus de la CSO Régionale de septembre et novembre 2017 font déjà mention de cette implantation du 1^{er} tour des Interclubs N1 à Angoulême.

Les 3 clubs de l'ex-Limousin (Brive-Tulle, Limoges, Saint-Junien) font la proposition, conformément à ce que permet la CSO Nationale, de pouvoir organiser entre eux le 1^{er} tour des Interclubs N1 avec les N2, notamment en raison d'une meilleure animation sportive avec l'ensemble des athlètes des clubs concernés, de moindres coûts de transport, et d'une insuffisance d'officiels disponibles pour organiser successivement les diverses compétitions.

La proposition de la CSO Régionale est mise aux voix, à bulletin secret.

Résultat du vote : 18 voix pour, 12 voix contre, 1 vote nul

La proposition de la CSO est adoptée.

11/ PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES OFFICIELS TECHNIQUE RÉGIONALE

Prorogation d'officiels

Intervention de Marie-Anne Gorichon-Dias, Présidente de la COT Régionale, qui fait état de ce que le 9 novembre 2017, 57 officiels situés en ex-Limousin ont fait l'objet d'une prorogation de validité de leur qualification dans le SI-FFA, sans en avoir respecté complètement les modalités du règlement fédéral. La Présidente fait remarquer qu'elle n'a pas été prévenue de ces prorogations. Par ailleurs ces prorogations n'ont été possibles qu'avec l'emploi des codes informatiques SI-FFA de l'ex-Ligue du Limousin qui ne devaient plus être utilisés depuis la fusion des Ligues à effet du 1^{er} janvier 2017.

Marie-Anne Gorichon-Dias demande au Comité Directeur de se prononcer sur la demande présentée par la COT Régionale en annulation de la validation de 57 officiels effectuée le 19 novembre 2016 et de rétablir la situation de chaque personne à la date du 9 novembre 2017.

Elle propose aux personnes qui ne seraient plus prorogées de bien vouloir suivre les actions de validation de leurs qualifications.

Un débat permet d'apporter des précisions.

La demande de la COT est soumise au vote à bulletin secret.

Résultats : 29 voix pour, 1 voix contre, 1 vote blanc

La proposition de la COT est validée pour la demande en annulation de la prorogation de 57 officiels.

Le président de la Ligue est chargé de se rapprocher du Directeur des Services Informatique de la FFA afin de permettre les modifications sur le SI-FFA.

Indemnisation jury

Marie-Anne Gorichon-Dias indique que la COT fait des propositions pour permettre l'indemnisation des jurys lors des différentes compétitions régionales, ou qui se déroulent en Nouvelle-Aquitaine, aussi bien pendant la période hivernale que pendant la période estivale. La CSO, la CRAM, la CRJ, feront des propositions pour une liste annuelle des compétitions concernées.

Les propositions de la COT sur l'indemnisation des juges ont été adoptées et seront inscrites dans la circulaire financière estivale 2018.

12/ CIRCUIT DES MEETINGS : PROPOSITIONS DE LA COMMISSION RÉGIONALE D'ACCÈS À LA PERFORMANCE ET AU HAUT NIVEAU

Cette proposition d'un circuit des meetings en Nouvelle-Aquitaine pour 2018 (avec cahier des charges, règlement, et budget) a été examinée en Bureau Exécutif le 12 février 2018 et a demandé des modifications. Ainsi, dans les obligations de la LANA, le Bureau Exécutif a demandé le retrait des obligations de la nomination d'un juge arbitre fédéral et la prise en charge des frais pour le jury (qui doivent être à charge des organisateurs des meetings). Dans les obligations de l'organisateur il faudrait rajouter la présence d'un délégué anti-dopage.

Un débat s'engage sur la liste des meetings proposés par la Commission Régionale d'Accès à la Performance et au Haut Niveau. La grande diversité des opinions ne permet pas au Comité Directeur de se prononcer sur le projet du circuit des meetings. Il est demandé à la Commission Régionale d'Accès à la Performance et au Haut Niveau de modifier son projet et de se rapprocher des clubs concernés.

Par ailleurs, il semble difficile de mettre au point un circuit des meetings au mois de mars 2018 pour la saison estivale 2018. Peut-être faudrait-il entreprendre les démarches au 4^{ème} trimestre 2018 pour l'année 2019.

De nombreux intervenants souhaitent cependant qu'une solution "temporaire" soit proposée aux athlètes et aux clubs pour 2018.

Yoan Cabirol, co-Président de la Commission, s'engage à consulter les membres de la Commission sur le sujet. Le Bureau Exécutif pourrait en débattre le 26 mars 2018.

Éric Fradin
Secrétaire Général